**COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 MAI 2020**

**ETAIENT PRESENTS** :

Mrs FRACHISSE Hervé, JEANNENEZ Jean-Marc, FLOTAT Georges, GASSER Jean-Etienne, KWASNIK Bernard, LOVITON Michel, LAMBERT Patrick,

Mmes MOUGIN Martine, MERVELLET Pascale, COSTANTINI Fabienne

**ETAIT ABSENT EXCUSÉ :**

Mr VIATTE Bernard ayant donné procuration à Mr FRACHISSE Hervé

Monsieur Hervé FRACHISSE fait l’appel nominal et installe les conseillers municipaux dans leur fonction.

Il déclare le Conseil Municipal installé et prend la présidence de l’assemblée.

Monsieur Jean-Marc JEANNENEZ est désigné secrétaire de séance.

Madame Martine MOUGIN et Monsieur Bernard KWASNIK sont désignés assesseurs.

Les membres du Conseil Municipal procèdent à l’élection du Maire. Monsieur Bernard VIATTE est élu Maire à l’unanimité.

**N° 5-2020 : Fixation du nombre des adjoints**

L’adjoint au Maire explique au Conseil Municipal qu’il faut délibérer sur le nombre des adjoints afin de pouvoir procéder à leur élection.

Le Conseil municipal peut fixer le nombre à 3 adjoints maximum.

L’adjoint au Maire propose de fixer ce nombre à 3 :

* + 1er adjoint: Information – Communication - Travaux
	+ 2ème adjoint: Forêt – Travaux - Voirie
	+ 3ème adjoint: Fleurissement – Aménagement des espaces verts - Evènementiel

 Résultats du vote : Pour : 11 voix Contre : -- voix Abstention : --

 Le nombre d’adjoints est de 3. Accord du Conseil municipal.

Les membres du Conseil Municipal procèdent à l’élection des Adjoints.

Monsieur Hervé FRACHISSE, 1er adjoint, Monsieur Jean-Marc JEANNENEZ, 2ème adjoint et Monsieur Georges FLOTAT, 3ème adjoint.

**N° 6- 2020 : Nominations des représentants de la commune au sein des organismes intercommunaux**

Il y a lieu, en ce début de mandat, de nommer les membres du Conseil Municipal qui représenteront la commune au sein des divers organismes intercommunaux. Il y a lieu, en ce début de mandat, de nommer les membres du Conseil Municipal qui représenteront la commune au sein des divers organismes intercommunaux.

Le Conseil Municipal nomme les membres suivants au sein de ces différents organismes :

* **Communauté de Communes du Sud Territoire** :

Titulaire : Bernard VIATTE Suppléant : Hervé FRACHISSE

* **Commission Syndicale de Froidefontaine et Charmois** :

Bernard VIATTE Hervé FRACHISSE

Patrick LAMBERT Jean-Marc JEANNENEZ

Georges FLOTAT

* **Territoire d’énergie** :

Titulaire : Bernard KWASNIK Suppléant : Hervé FRACHISSE

* **Syndicat intercommunal de gestion du collège de Morvillars** :

Titulaires : Patrick LAMBERT COSTANTINI Fabienne

Suppléants : MOUGIN Martine MERVELLET Pascale

* **Association des Communes Forestières :**

Titulaire : Jean-Marc JEANNENEZ Suppléant : Michel LOVITON

* **Association des Maires de Frances :**

Titulaire : Bernard VIATTE Suppléant : Hervé FRACHISSE

* **Syndicat de la fourrière départementale** :

Titulaire : Patrick LAMBERT Suppléant : Fabienne COSTANTINI

* **RPI de Froidefontaine- Charmois** :

Titulaire : Patrick LAMBERT Suppléant : Martine MOUGIN

* **Société Publique Locale Sud Immobilier** :

Représentant : Bernard VIATTE

* **Correspondant défense** :

Représentant : Bernard VIATTE

* **Correspondant sécurité routière :**

Titulaire : Patrick LAMBERT Suppléant : Michel LOVITON

* **Commission de contrôle des installations de l’usine d’incinération** :

Représentant : Bernard VIATTE

ADOPTE A L’UNANIMITE PAR LE CONSEIL MUNICIPAL

DIVERS

* Lecture de la Charte de l’élu local (art. L.2121-7 du CGCT) et remise d’un exemplaire à chaque élu
* Un tableau des différentes commissions municipales est remis aux élus pour en délibérer au prochain conseil municipal du 5 juin 2020.
* M. Hervé FRACHISSE propose une réunion sur site pour expliquer les différents projets d’investissement concernant la réalisation du lotissement des Ouches d’une part, et le projet d’aménagement du Pré Taureau ;